

Miribel et Plateau – Une vision pour 2050

La plaine urbanisée

Le territoire urbain de la plaine s'organise autour d'une voie urbaine structurante reliant Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost ; privilégiant les relations entre les cœurs de ville. Axe partagé par excellence, elle privilégie les modes actifs et les transports collectifs tout en garantissant des traversées nord-sud sécurisées, pour l'accès aux sites scolaires notamment.

Les espaces urbains sont densifiés, concentrés autour d'un habitat et d'un urbanisme de qualité. Les logements sont rénovés et présentent un haut niveau de performance énergétique. Les services et commerces de proximité sont accessibles à pied. Les sites publics et scolaires sont désimperméabilisés et végétalisés et garantissent un haut niveau de confort en hiver comme en été. L'accès aux services, aux loisirs et espaces sportifs ou culturels se fait de manière apaisée et sécurisée, ces espaces sont végétalisés et désimperméabilisés.

L'axe ferré Lyon-Ambérieu est très fréquenté, fiable et propose un haut niveau de service avec des trains toutes les 15 minutes (RER). Chaque arrêt sur le territoire est un pôle multimodal privilégiant les accès modes doux et présentant un niveau de service important, des stationnements sécurisés aux arrêts de transport en commun en passant par des relais de vente pour les producteurs locaux. L'offre ferroviaire est renforcée par une offre de transport collectif complémentaire (autocars régionaux, lignes covoiturage dynamique).

Le trafic sur l'A42 est réduit, avec une vitesse limitée et l'accès à l'agglomération lyonnaise pour les véhicules particuliers est fortement contraint au bénéfice des modes de transports alternatifs. Sur cet axe, le covoiturage est particulièrement développé avec des aires, accessibles en transports collectifs ou en vélo, qui ponctuent son parcours et rejoignent les pôles urbains dans et hors du territoire.

Des espaces agricoles se développent en milieu urbain, jardins partagés et collectifs, maraîchage et peuvent laisser place à des jachères fleuries. Les jardins de rue se généralisent.

Les zones d'activité sont densifiées, équipées d'espaces publics et de zones de repos pour les salariés. Elles sont accessibles en transports collectifs ou vélo. Elles sont séparées des zones d'habitation et bien identifiées. Les parkings et les toitures des grands bâtiments sont valorisées pour des panneaux photovoltaïques ou des toitures végétalisées.

Au sud, la biodiversité est protégée, préservée, voire restaurée, le long du canal de Miribel et surtout dans le Grand Parc de Miribel Jonage. Ce dernier est un réservoir pour la biodiversité avec des espaces sanctuarisés inaccessibles aux véhicules particuliers et au public. En été, c'est un lieu de loisir et de rafraîchissement, facilement accessible à vélo, prisé des populations urbaines, notamment de la Métropole de Lyon. Ces deux fonctions sont assurées par une restauration des milieux humides qui le constituent et par un travail collaboratif important avec les communes qui le constituent.

Le Rhône de Miribel est un lieu majeur de ressourcement, de promenade et un point fort de l'identité du territoire : ses rives sont appropriées pour des usages multiples (loisirs, fêtes, animations sportives, etc.).

La Côtère boisée

La Côtère, zone de transition entre le plateau et la plaine est préservée tant du point de vue de ses paysages que de ses fonctionnalités écologiques. Les milieux forestiers sont sanctuarisés sous

forme d'une forêt domaniale gérée de manière durable, irriguée par un réseau de sentiers découvertes qui offrent des points de vue et des espaces de détente. L'étalement urbain depuis la plaine est stoppé. Les espaces agricoles sont réorientés vers des productions diversifiées et du maraîchage dont les débouchés sont principalement locaux (bassin de vie Dombes-Côtière). L'approvisionnement des établissements publics, du territoire de Miribel et du Plateau et secondairement de l'agglomération lyonnaise est en grande partie assuré par ses productions.

Le maraîchage est facilité pour les jeunes agriculteurs et l'attractivité du territoire assure un renouvellement et une transmission des exploitations agricoles importante. Les toitures agricoles sont valorisées pour des panneaux photovoltaïques.

Quelques axes routiers secondaires assurent les liaisons nord-sud entre le plateau et la plaine. Ils sont largement desservis en transports en commun et maillés en infrastructures cyclables sécurisées. Les voitures, fonctionnant en mode partagé, y circulent également, à des vitesses réduites. Des aires de covoiturage permettent aux habitants de mutualiser leurs déplacements.

Le trafic sur l'A42 est réduit au profit d'un contournement par l'A432, avec une vitesse limitée et un accès à l'agglomération lyonnaise fortement contraint pour les véhicules particuliers.

Le plateau dombiste

Sur le plateau, comme dans la plaine, l'étalement urbains est stoppé (ZAN) au profit de la densification des polarités (Échets-Tramoyes-Mas Rillier). La gare des Échets est un pôle urbain et multimodal à part entière, avec des services, des sites scolaires et des espaces publics accessibles à pied ou en vélo. Les logements sont rénovés et présentent un haut niveau de performance énergétique et les équipements de centralité sont désimperméabilisés et végétalisés.

L'axe ferré Lyon-Bourg-en-Bresse est très fréquenté, fiable et propose un haut niveau de service avec des trains toutes les 15 minutes. Le trafic sur l'A46 nord est réduit au profit d'un contournement par l'A432, avec une vitesse limitée et un accès à l'agglomération lyonnaise fortement contraint pour les véhicules particuliers.

Des espaces agricoles se développent en milieu urbain, jardins partagés et collectifs, maraîchage et peuvent laisser place à des jachères fleuries, rues des enfants. Les zones d'activité sont densifiées et sont accessibles en transports collectifs ou en vélo. Elles sont séparées des zones d'habitation et bien identifiées. Les parkings et les toitures sont valorisées pour la production d'électricité photovoltaïque.

Les milieux forestiers sont protégés sur l'ensemble du plateau, et valorisés pour la production de bois (énergie ou matériaux) et les activités de plein air, tout en préservant les habitats pour la faune et la flore. Les milieux et zones humides au nord du territoire sont préservées voir restaurées et contribuent à une grande diversité d'usages, de la consommation en eau potable, à l'arrosage en passant par le rafraîchissement et le maintien des réservoirs de biodiversité.

Des travaux de restauration, de remise en eau et d'agrandissement ont été réalisés afin de garantir l'approvisionnement en eau, en particulier en période de sécheresse. Les agriculteurs contribuent localement à préserver la ressource en développant des cultures moins consommatrices d'eau.